

RAPPORT

Tunis
(Tunisie),
24-28 mars 2014

Vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique



mk179f

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans cette publication. Les utilisations à des fins non commerciales sont autorisées à titre gracieux. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

États Membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République centrafricaine
Algérie	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Angola	Guinée	République-Unie de Tanzanie
Bénin	équatoriale	République-Unie de
Botswana	Kenya	Tanzanie
Burkina Faso	Lesotho	Rwanda
Burundi	Libéria	Sao Tomé-et-Principe
Cameroon	Libye	Sénégal
Cap-Vert	Madagascar	Seychelles
Comores	Malawi	Sierra Leone
Congo	Mali	Somalie
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan
Djibouti	Maurice	Soudan du Sud
Égypte	Mauritanie	Swaziland
Érythrée	Mozambique	Tchad
Éthiopie	Namibie	Togo
Gabon	Niger	Tunisie
Gambie	Nigeria	Zambie
Ghana	Ouganda	Zimbabwe

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	- Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième	- Tunis (Tunisie), 1-10 novembre 1962
Troisième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 3-15 septembre 1964
Quatrième	- Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième	- Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième	- Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième	- Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième	- Rose Hill (Maurice), 1-17 août 1974
Neuvième	- Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième	- Arusha (Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième	- Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième	- Alger (Algérie), 22 septembre - 2 octobre 1982
Treizième	- Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième	- Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième	- Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième	- Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième	- Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième	- Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième	- Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 16-20 février 1998
Vingt et unième	- Yaoundé (Cameroon), 21-25 février 2000
Vingt-deuxième	- Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002
Vingt-troisième	- Johannesburg (Afrique du Sud), 1-5 mars 2004
Vingt-quatrième	- Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006
Vingt-cinquième	- Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
Vingt-sixième	- Luanda (Angola), 6-7 mai 2010
Vingt-septième	- Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012
Vingt-huitième	- Tunis, Tunisie, 24 – 28 mars 2014

TABLE DES MATIERES

	Page
États Membres de la FAO dans la région Afrique	3
Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique	3
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	6
I. Questions liminaires	11
Organisation de la Conférence	11
Cérémonies d'ouverture	11
Élection du Président, des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur	11
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier..	12
Déclaration du Directeur général de la FAO..	12
Déclaration du Chef du Gouvernement de la République tunisienne	12
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	13
Déclaration du Président de la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique...	13
Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	13
Déclaration du Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD	13
Déclaration de la représentante de la consultation régionale des organisations de la société civile	13
Déclaration de la Secrétaire générale du quatorzième Congrès forestier mondial	14
Déclaration des représentants sous-régionaux sur les besoins des pays et des sous-régions	14
II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation	14
A. La jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural	14
B. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale	16
C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suivi aux niveaux régional, régional et national	17
III. Questions relatives au Programme et au budget	18
A. Activités prioritaires de la FAO en Afrique	18
B. Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique	19
C. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés	19
IV. Autres questions	20
A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique	20
B. Règlement intérieur de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	21
C. Conclusions	21
Liste des questions qui pourraient être examinées lors de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique	21
Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique	21
Questions diverses	21

Table ronde ministérielle	22
Déclaration ministérielle de Tunis	22
Adoption du rapport	22
Clôture de la Conférence	22
V. ANNEXES	23
Annexe A. Ordre du jour	23
Annexe B. Liste des documents	24
Annexe C. Déclaration des organisations de la société civile	26
Annexe D. Déclaration ministérielle de Tunis	29

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Activités prioritaires de la FAO dans la région Afrique

25. La Conférence régionale:

- a) S'est félicitée des actions importantes engagées par la FAO pour tenir compte des priorités régionales pendant l'exercice 2012-2013, et notamment des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la session précédente;
- c) A reconnu la pertinence des priorités régionales actuelles pour les travaux de la FAO dans la région, tout en notant que les priorités régionales étaient étroitement alignées sur les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO et qu'elles appuyaient les efforts déployés par l'Union africaine pour en finir avec la faim d'ici à 2025;
- d) S'est déclarée favorable aux principaux domaines d'action et aux trois initiatives régionales:
 - i) Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA; ii) Amélioration et maintien de l'intensification de la production via la gestion intégrée des paysages agricoles; et iii) Renforcement de la résilience dans les zones arides d'Afrique, comme moyen de mieux cibler les travaux de la FAO aux fins de l'amélioration de l'impact à l'échelle des pays et de la mobilisation de ressources dans le cadre du Programme de travail et budget 2014-2015 et du Plan à moyen terme 2014-2017;
- e) A souligné qu'il fallait que la FAO appuie les efforts des pays et du continent visant à améliorer la productivité, la compétitivité et la viabilité de la chaîne de valeur du riz, dans le cadre d'une Initiative africaine sur le riz;
- f) A souligné qu'une continuité était nécessaire pour la direction stratégique et le rôle moteur de l'Organisation de sorte que le potentiel du Cadre stratégique révisé se réalise intégralement;
- h) S'est félicitée du lancement du Fonds fiduciaire africain de solidarité et a encouragé les Membres à contribuer à son financement;
- i) A encouragé la FAO et les États Membres à utiliser les cadres de programmation par pays pour œuvrer dans les domaines d'action prioritaires nationaux et pour suivre et communiquer les résultats;
- k) A recommandé à la FAO:
 - i. de renforcer l'intégration des questions de parité hommes-femmes et les programmes en faveur des femmes et des jeunes;
 - ii. de tenir compte des aspects régionaux et des répercussions des crises nationales;
 - iii. de renforcer la mise en œuvre des différents types de programmes de protection sociale, tels que l'alimentation scolaire, afin d'améliorer la nutrition et les moyens d'existence et de faire entrer l'agriculture dans les écoles;
 - iv. de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de statistiques agricoles, de suivi et d'évaluation et dans les domaines de l'information et de la communication;
 - v. de faciliter la diffusion d'informations agricoles auprès des États Membres grâce à l'amélioration des réseaux d'information.

B. Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique

27. La Conférence régionale:

- b) A mis en relief les progrès accomplis dans les bureaux décentralisés de la région et a souligné le rôle central des actions conduites par la FAO au niveau des pays;
- c) S'est dite satisfaite de l'orientation suivie dans les cadres de programmation par pays pour traiter les priorités nationales et de la qualité du travail accompli par les représentants de la FAO pour exécuter les programmes et obtenir des résultats;
- d) A souligné l'importance de l'appui à l'exécution des programmes fourni par le Bureau régional, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de pays;
- e) A encouragé la poursuite de la délégation de pouvoirs en faveur des représentants de la FAO de manière que ceux-ci dirigent la planification et l'exécution des programmes dans les pays;
- f) A souligné qu'il fallait veiller à ce que les bureaux décentralisés soient suffisamment dotés en ressources humaines et financières et soient à même de prendre les décisions requises, conformément aux priorités définies en matière de décentralisation;
- g) A demandé instamment à la Direction de la FAO de veiller à ce que les propositions d'allocations budgétaires au niveau de l'Organisation tiennent mieux compte à l'avenir de la priorité que constitue la décentralisation en Afrique;
- h) A encouragé la FAO à accroître le recrutement de femmes dans le cadre organique;
- i) A demandé à la FAO de continuer à mettre l'accent sur les partenariats techniques avec les communautés économiques régionales dans des domaines de collaboration spécifiques pour lesquels des ressources sont disponibles.

C. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

29. La Conférence régionale:

- b) A approuvé les mesures engagées pour renforcer les capacités au sein du Bureau régional, des bureaux sous-régionaux et du réseau des bureaux décentralisés, grâce à un examen de la palette de compétences;
- c) A recommandé que des mesures soient prises pour renforcer les capacités des bureaux de pays et améliorer le processus de sélection des représentants de la FAO, de manière à nommer des représentants ayant les compétences techniques et administratives requises;
- e) S'est félicitée de l'utilisation stratégique de projets du Programme de coopération technique (PCT), en phase avec les cadres de programmation par pays qui ont été achevés ou sont en passe d'être approuvés dans 45 pays en accord avec le Cadre stratégique révisé, et a recommandé que les cadres de programmation par pays soient achevés dans les deux (2) pays restants;
- g) A souligné la nécessité de renforcer les capacités du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux dans le domaine de la résilience;
- i) A invité instamment le Bureau régional pour l'Afrique à prendre sans tarder les dernières mesures permettant d'achever la décentralisation et de renforcer le réseau de bureaux décentralisés;
- j) A reconnu le rôle central joué par le Directeur général à l'appui d'une décentralisation effective et les efforts qu'il a déployés pour contribuer à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique.

IV. Autres questions**A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique**

30. La Conférence régionale a examiné le Programme de travail pluriannuel et a approuvé le Programme de travail pluriannuel révisé pour 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

B. Conclusions**Liste des questions qui pourraient être examinées lors de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique**

33. La Conférence a demandé au Groupe africain des représentants permanents, au Secrétariat de la Conférence régionale et au Président de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique d'examiner les propositions afin de prendre une décision finale sur le thème de la vingt-neuvième Conférence régionale.

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique

35. La Conférence régionale est convenue de se réunir pour sa vingt-neuvième session en 2016 en Côte d'Ivoire. Les dates exactes seront fixées en concertation par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale. Les participants ont remercié la Côte d'Ivoire d'avoir généreusement proposé d'accueillir la Conférence régionale.

Questions diverses

36. La Conférence régionale a approuvé la recommandation formulée par la Commission africaine de statistique agricole à sa vingt-troisième session, relative à la création d'une Commission mondiale de statistique agricole.

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation

A. La jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural

19. La Conférence régionale:

i) A recommandé aux États Membres:

- i. de créer des conditions favorables aux jeunes dans l'ensemble des politiques et programmes de développement agricole et rural, en améliorant notamment l'accès des jeunes aux ressources productives, en particulier la terre et les ressources financières, afin de promouvoir l'investissement;
- ii. d'encourager les partenariats public-privé afin de tirer parti des synergies entre les grandes entreprises agricoles et les petites entreprises dirigées par des jeunes ou des femmes;
- iii. d'investir dans les compétences techniques, professionnelles et administratives des jeunes, et notamment d'améliorer la participation des jeunes aux associations professionnelles de production et de commercialisation et d'intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le secteur agricole;
- iv. de poursuivre l'élaboration de politiques et de programmes qui favorisent la transformation du secteur rural et le développement des activités commerciales dans la chaîne de valeur agricole, ce qui encouragerait les jeunes à se lancer dans l'agriculture et à s'y consacrer durablement;
- v. d'affecter des fonds spécifiques à l'emploi de jeunes dans le cadre des programmes de développement agricole et rural, en particulier sous la forme d'investissements dans les compétences techniques et l'esprit d'entreprise des jeunes et dans l'amélioration de leur accès aux principales ressources productives, notamment la terre et les financements;
- vi. de faciliter la participation des jeunes aux programmes de développement agricole et de mettre en place des processus consultatifs favorisant le dialogue;

j) A recommandé à la FAO:

- i. de faciliter la coopération Sud-Sud et la mise en commun des données d'expérience entre les pays de façon à favoriser la généralisation des bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes dans l'agriculture, et d'aider les États Membres à concevoir des projets à l'appui de l'emploi des jeunes;
- ii. de renforcer le partenariat avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour favoriser l'emploi des jeunes dans l'agriculture.

B. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale

21. La Conférence régionale:

e) A recommandé aux États Membres:

- i. d'intégrer les objectifs nutritionnels et les investissements en faveur d'une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels dans les plans intéressant l'agriculture;
- ii. de renouveler leur engagement à accroître l'investissement public dans l'agriculture conformément à la Déclaration de Maputo, pour favoriser un développement agricole reposant sur une large assise;

iii. d'intensifier leurs efforts en vue de surmonter les obstacles à l'amélioration de la productivité, des revenus et de la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles et des agriculteurs pratiquant une agriculture familiale. Ces efforts consistent notamment à investir de manière soutenue dans la recherche agricole, à intégrer des programmes de protection sociale, à permettre aux organisations et coopératives paysannes de réaliser des économies d'échelle, et à mettre en place des instruments de financement, des programmes de protection sociale ciblés et des mécanismes de gestion des risques à même de renforcer la résilience; iv. de promouvoir l'inclusion et la participation conjointe des acteurs étatiques et non-étatiques aux niveaux national et local afin de favoriser le respect de l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficacité et la compétitivité du système agroalimentaire et des filières de produits.

f) A recommandé à la FAO:

- i. de continuer d'aider les États Membres et les communautés économiques régionales à renforcer les capacités aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des pactes, des plans d'investissement et des réunions d'affaires du PDDAA, y compris les actions décentralisées qui répondent aux priorités locales;
- ii. de soutenir l'intégration de la gestion des risques et des considérations liées au changement climatique dans la formulation et la mise en œuvre du PDDAA;
- iii. de redoubler d'efforts pour que l'intégration au marché soit davantage prise en compte dans le cadre du PDDAA, aux niveaux national, régional et continental;
- iv. d'analyser et de diffuser largement des procédures et des méthodes permettant d'estimer les dépenses publiques allouées au secteur agricole, afin de suivre précisément et facilement les suites données à la Déclaration de Maputo;
- v. de renforcer les efforts fournis aux niveaux national et régional pour améliorer la formulation et la mise en œuvre des cadres juridiques régissant les régimes fonciers;
- vi. de renforcer les capacités nationales et régionales de recherche agricole et de développement technologique.

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique s'est tenue à Tunis (Tunisie), du 24 au 28 mars 2014. Elle comportait deux volets: la Réunion des hauts fonctionnaires (24-26 mars) et la Réunion ministérielle (27-28 mars).
2. Y ont participé 303 délégués qui représentaient 49 pays Membres, dont 41 ministres et vice-ministres et 21 ambassadeurs et représentants permanents, trois pays observateurs, un autre observateur, deux organismes des Nations Unies, 17 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales et 13 organisations intergouvernementales.

Cérémonies d'ouverture

3. La Réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte avec les allocutions de M. Lassaad Lachaal, Ministre de l'agriculture de la République tunisienne, et de M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Afrique. M. Lassaad Lachaal a souhaité la bienvenue aux participants et a officiellement ouvert la réunion. M. Bukar Tijani a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la République de Tunisie pour son accueil et son appui à l'organisation de la Conférence. Il a pris acte du soutien du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, du Président indépendant du Conseil de la FAO et du Président du Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO. M. Bukar a souligné l'importance du thème de la Conférence, «*La jeunesse africaine et le développement agricole et rural*», en particulier dans le contexte de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2014) proclamée par l'Union africaine et de l'Année internationale de l'agriculture familiale des Nations Unies. Il a précisé que la FAO tenait à mettre l'accent sur l'application du nouveau Cadre stratégique, les initiatives régionales et les cadres de programmation par pays afin d'obtenir des résultats tangibles aux niveaux des pays, des sous-régions et du continent. Il a encouragé les délégués à donner des orientations et à formuler des recommandations concrètes à l'intention des ministres.

4. La cérémonie inaugurale de la Réunion ministérielle a eu lieu le 27 mars. La Réunion a été ouverte par M. Mehdi Jomaa, Chef du Gouvernement tunisien.

5. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé une allocution de bienvenue. M. Wilfred Ngirwa, Président indépendant du Conseil de la FAO, Mme l'Ambassadrice Gerda Verburg, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République du Congo et Président de la vingt-septième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, et M. Ibrahim Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ont aussi pris la parole.

Élection du Président et des vice-présidents et désignation des rapporteurs

6. Les délégués ont élu M. Lassaad Lachaal, Ministre de l'agriculture de la République tunisienne, à la présidence de la session. Le Président a remercié les délégués d'avoir élu la Tunisie à la présidence de la vingt-huitième Conférence régionale, et la FAO de son excellente préparation de la réunion, et a demandé à M. M'Nasri Belgacem, Directeur général des études et du développement agricole du Ministère de l'agriculture, de présider la Réunion des hauts fonctionnaires.

7. La Conférence régionale a élu les pays suivants vice-présidents et rapporteurs de la Conférence: premier Vice-Président: Côte d'Ivoire et deuxième Vice-Président: Zambie. Rapporteur: Kenya et co-Rapporteur: Guinée équatoriale.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

8. La Conférence a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A. On trouvera à l'annexe B la liste des documents soumis à l'attention des participants.

Déclaration du Directeur général de la FAO

9. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux ministres et dignitaires présents à la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Il a déclaré que, les participants à la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique ayant préconisé un renforcement de la solidarité entre les pays africains pour instaurer la sécurité alimentaire, la FAO avait mis en place le Fonds fiduciaire africain de solidarité, qui était géré conjointement avec l'Union africaine et était accueilli par la FAO. Il s'est aussi félicité que le Conseil exécutif de l'Union africaine ait approuvé en janvier 2014 une déclaration visant à en finir avec la faim d'ici à 2025. Il a insisté sur le rôle important que la société civile et le secteur privé devaient jouer pour traduire la déclaration en actions concrètes et éradiquer la faim en Afrique d'ici à 2025. Il a reconnu que l'Afrique avait accompli des progrès remarquables en matière de lutte contre la faim au regard des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement et que la plupart des pays qui pouvaient se prévaloir d'une croissance économique parmi les plus rapides au monde étaient des pays africains mais, a-t-il rappelé, l'enjeu consistait à transformer cette croissance en inclusion sociale, ce qui supposait de placer les jeunes et les exploitations familiales au cœur du programme de développement africain et de leur accorder tout l'appui possible. Le Directeur général a pris acte des résultats positifs qui ont été enregistrés en matière de renforcement des bureaux décentralisés, mise au point des cadres de programmation par pays et accroissement du financement des projets de coopération technique. Il a expliqué que la région Afrique avait élaboré trois initiatives régionales en vue de coordonner la fourniture des produits et des services et d'améliorer ainsi l'impact obtenu conformément aux priorités des pays. Il a salué les progrès accomplis par les pays et les communautés économiques régionales en ce qui concernait la mise au point des pactes et des plans d'investissement agricole du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et souligné à cet égard qu'il fallait que les investissements respectent les droits des communautés vulnérables et favorisent le développement durable. Il a accueilli avec satisfaction la collaboration et les conseils des Membres, qui contribuent à améliorer l'action de la FAO dans la région.

Déclaration du Chef du Gouvernement de la République tunisienne

10. M. Mehdi Jomaa, Chef du Gouvernement tunisien, a souhaité aux délégués la bienvenue à la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique et la bienvenue à Tunis. Il a souligné le rôle et l'importance des jeunes dans le secteur agricole tunisien et fait valoir que de nombreuses mesures avaient été prises en faveur des petits agriculteurs, en particulier dans les domaines du crédit agricole et des aides destinées aux jeunes entrepreneurs et aux pépinières d'entreprises. Il a insisté sur le fait qu'il fallait offrir des perspectives aux jeunes et changer l'image de l'agriculture pour la rendre plus attrayante à leurs yeux. Il a rappelé que les petites exploitations et les exploitations familiales, qui représentaient près de 87 pour cent de toutes les exploitations et contribuaient à la sécurité alimentaire, jouaient un rôle capital. De plus, il a souligné que le renforcement des capacités, les appuis financiers et techniques et l'accès aux ressources étaient importants pour les petits producteurs, de même que les mesures visant à faciliter l'accès au marché et l'adoption d'approches participatives intégrées du développement. Il a ajouté qu'il fallait mettre en œuvre des stratégies nationales qui encouragent la coopération et l'échange d'expérience entre pays africains.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

11. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Wilfred Ngirwa, a souligné dans sa déclaration devant la Conférence régionale le nouveau rôle des conférences régionales devenues des organes directeurs rendant compte au Conseil et à la Conférence de la FAO et d'autres mesures de réforme, notamment l'examen indépendant en cours concernant la réforme de la gouvernance.

Déclaration du Président de la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

12. M. Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture de la République du Congo, a prononcé une déclaration en sa qualité de Président de la vingt-septième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. À cette occasion, il a rappelé les recommandations formulées lors de la vingt-septième session et a informé les délégués des activités entreprises par le Bureau régional pour donner suite à la mise en œuvre de ces recommandations.

Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

13. La Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Mme l'Ambassadrice Gerda Verburg, a rendu compte des progrès accomplis par le CSA au cours des deux années écoulées et de l'intérêt qu'ils présentent pour la région Afrique. Mme Verburg a aussi présenté à la Conférence régionale certaines activités clés en cours de réalisation par le CSA, et a invité instamment toutes les parties prenantes à participer activement aux processus de consultation des multiples parties prenantes conduits au sein du CSA et à mettre en œuvre les recommandations et les directives du CSA.

Déclaration du Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD

14. M. Ibrahim Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, a prononcé une déclaration au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Dlamini-Zuma. Il a rappelé que 2014 marquait le dixième anniversaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et qu'elle avait été proclamée Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique par l'Union africaine et Année internationale de l'agriculture familiale par les Nations Unies. Il a mis en avant le succès du PDDAA qui a stimulé l'alignement politique et permis aux États et aux citoyens africains de reprendre le contrôle de l'agenda politique dans le domaine de l'agriculture. Il a souligné que l'Afrique parviendrait à réaliser ses objectifs à condition de gérer son capital naturel avec la plus grande rigueur, de réduire les inégalités, de renforcer les capacités, de donner plus d'autonomie aux femmes et aux jeunes et de créer de la richesse et un environnement incitant les agriculteurs à investir. Il a appelé à accroître les investissements publics, afin de fournir les biens publics essentiels et de pallier les défaillances du marché, à promouvoir l'intégration et à stimuler l'investissement, notamment en faveur des petits exploitants africains qui investissent chaque année 100 milliards d'USD dans leurs exploitations malgré l'absence quasi-totale de marchés du crédit fonctionnels. Il a indiqué que les principales mesures à prendre pour appuyer la dynamique dans les dix années à venir consistaient notamment à mettre en œuvre une stratégie en faveur de la souveraineté alimentaire en vue de réduire la dépendance à l'égard de marchés régionaux instables et incertains. Il a conclu sa déclaration en soulignant combien il était important de créer un environnement économique favorable et sans exclusive, d'intensifier la coopération régionale et de renforcer la prise de décisions reposant sur des éléments factuels et les capacités institutionnelles afin de soutenir la vision africaine d'une croissance et d'un développement fondés sur l'agriculture.

Déclaration de la représentante de la consultation régionale des organisations de la société civile

15. La représentante de la consultation régionale des organisations de la société civile, Mme Elizabeth Atangana, du Forum panafricain des agriculteurs, a présenté les principales conclusions de la consultation des organisations de la société civile, tenue du 21 au 22 mars 2014. Elle a formulé les recommandations suivantes: renforcer la volonté politique aux fins de l'éradication de la faim en Afrique d'ici à 2025; encourager les jeunes Africains à travailler dans le secteur de l'agriculteur et les entreprises rurales; accélérer la mise en œuvre des processus du PDDAA et améliorer ses mécanismes d'évaluation et de suivi; donner la suite qui convient aux recommandations du rapport thématique du CSA; rendre le processus de décentralisation de la FAO en Afrique plus inclusif, cohérent et transparent; et enfin, veiller à ce que l'Année internationale de l'agriculture familiale proclamée en 2014 par les Nations Unies soit couronnée de succès. Mme Atangana a présenté la Déclaration des organisations de la société civile (annexe C).

Déclaration de la Secrétaire générale du quatorzième Congrès forestier mondial

16. Mme Hester Obisi, Secrétaire générale du Congrès forestier mondial de 2015, a invité les participants à assister au Congrès qui aura lieu à Durban (Afrique du Sud), du 7 au 11 septembre 2015. Elle a fait valoir que l'utilisation et la gestion durables des ressources forestières contribuaient à la sécurité alimentaire, à l'emploi et aux moyens de subsistance.

Déclarations des représentants sous-régionaux sur les besoins des pays et des sous-régions

17. À l'issue de la cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle, le représentant de chaque sous-région a brièvement rendu compte des besoins et priorités futurs recensés lors des consultations sous-régionales.

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation

A. La jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural

18. La Conférence régionale a examiné le document sur la jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural (ARC/14/2).

19. La Conférence régionale:

- a) A noté que les transitions démographiques en cours offraient un potentiel énorme, pour le développement agricole et pour la jeunesse africaine;
- b) A reconnu qu'il importait de tirer parti du potentiel productif de la jeunesse pour le développement agricole et rural en Afrique;
- c) A admis que l'essor du marché de l'agroalimentaire en Afrique, qui devrait atteindre une valeur de 1 000 milliards d'USD d'ici à 2030, était l'un des principaux moteurs de la transformation de l'agriculture en un secteur moderne susceptible d'attirer les jeunes;
- d) A recensé plusieurs obstacles qui dissuadent les jeunes de travailler dans l'agriculture, notamment l'insuffisance des infrastructures agricoles et de développement rural, la faible rentabilité compte tenu des conditions de travail difficiles, les difficultés d'accès aux ressources productives, notamment la terre et les financements, et l'écart croissant entre les aspirations de la jeunesse et les perspectives offertes par l'agriculture;
- e) A reconnu qu'il était important de créer un environnement favorable à l'implication des jeunes dans les politiques et les programmes de développement agricole et rural.
- f) A mis en commun des exemples de mesures prises par certains pays de la région pour encourager les jeunes à s'intéresser au secteur agricole et justifier cet intérêt. Il s'agit notamment des mesures ci-après:
 - faciliter l'accès au crédit, aux intrants agricoles et aux marchés; offrir une formation professionnelle et technique sur la production agricole et les processus de la chaîne de valeur; proposer tutorat et accompagnement; développer les infrastructures rurales; mettre en place des dispositions foncières qui permettent aux jeunes d'accéder aux ressources productives, telles que la terre et les financements, et de créer des entreprises agricoles;

- g) A souligné le rôle important que jouait le secteur privé dans la chaîne de valeur agricole, en investissant dans les petits opérateurs tels que les jeunes entrepreneurs ou en leur apportant un appui.
- h) A reconnu que l'allocation insuffisante de fonds en faveur d'initiatives visant la jeunesse constituait un obstacle majeur et expliquait le désintérêt des jeunes pour l'agriculture.
- i) A recommandé aux États Membres:
- i. de créer des conditions favorables aux jeunes dans l'ensemble des politiques et programmes de développement agricole et rural, en améliorant notamment l'accès des jeunes aux ressources productives, en particulier la terre et les ressources financières afin de promouvoir l'investissement;
 - ii. d'encourager les partenariats public-privé afin de tirer parti des synergies entre les grandes entreprises agricoles et les petites entreprises dirigées par des jeunes ou des femmes;
 - iii. d'investir dans les compétences techniques, professionnelles et administratives des jeunes, et notamment d'améliorer la participation des jeunes aux associations professionnelles de production et de commercialisation et d'intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le secteur agricole;
 - iv. de poursuivre l'élaboration de politiques et de programmes qui favorisent la transformation du secteur rural et le développement des activités commerciales dans la chaîne de valeur agricole, ce qui encouragerait les jeunes à se lancer dans l'agriculture et à s'y consacrer durablement;
 - v. d'affecter des fonds spécifiques à l'emploi de jeunes dans le cadre des programmes de développement agricole et rural, en particulier sous la forme d'investissements dans les compétences techniques et l'esprit d'entreprise des jeunes et dans l'amélioration de leur accès aux principales ressources productives, notamment la terre et les financements;
 - vi. de faciliter la participation des jeunes aux programmes de développement agricole et de mettre en place des processus consultatifs favorisant le dialogue;
- j) A recommandé à la FAO:
- vii. de faciliter la coopération Sud-Sud et la mise en commun des données d'expérience entre les pays de façon à favoriser la généralisation des bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes dans l'agriculture, et d'aider les États Membres à concevoir des projets à l'appui de l'emploi des jeunes;
 - viii. de renforcer le partenariat avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour favoriser l'emploi des jeunes dans l'agriculture.

B. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale

20. La Conférence régionale a examiné le document: Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale (ARC/14/3).

21. La Conférence régionale:

- a) S'est concentrée sur les trois principaux domaines d'action prioritaires contribuant à l'accélération de la transformation de l'agriculture et à l'éradication de la faim en Afrique, à savoir:
 - i. créer des conditions propices aux investissements du secteur privé national, y compris les petits exploitants agricoles;
 - ii. investir dans l'amélioration de la productivité agricole et l'engagement constructif des jeunes, des petits exploitants agricoles et des agriculteurs pratiquant une agriculture familiale;
 - iii. déterminer comment le PDDAA pourrait contribuer de façon plus efficace au renforcement des capacités systémiques pour le suivi et évaluation et l'action axée sur les résultats.
- b) A réaffirmé son engagement en faveur du développement agricole et de la mise en œuvre du PDDAA;
- c) A reconnu l'utilité de la mise en commun des données d'expérience en matière d'élaboration des politiques et d'exécution des programmes comme moyen de diffuser les enseignements tirés de l'expérience et de définir les meilleures pratiques méritant d'être transposées et appliquées à plus grande échelle;
- d) A admis que les approches intégrées, multisectorielles ou territoriales, englobant l'agriculture étaient essentielles pour résoudre les problèmes interdépendants qui pèsent sur l'économie rurale et pour stimuler un développement socioéconomique à large assise;
- e) A recommandé aux États Membres:
 - i. d'intégrer les objectifs nutritionnels et les investissements en faveur d'une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels dans les plans relatifs au secteur de l'agriculture;
 - ii. de renouveler leur engagement à accroître l'investissement public dans l'agriculture conformément à la Déclaration de Maputo, pour favoriser un développement agricole reposant sur une large assise;
 - iii. d'intensifier leurs efforts en vue de surmonter les obstacles à l'amélioration de la productivité, des revenus et de la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles et des agriculteurs pratiquant une agriculture familiale. Ces efforts consistent notamment à investir de manière soutenue dans la recherche agricole, à intégrer des programmes de protection sociale, à permettre aux organisations et coopératives paysannes de réaliser des économies d'échelle, et à mettre en place des instruments de financement, des programmes de protection sociale ciblés et des mécanismes de gestion des risques à même de renforcer la résilience;

- iv. de promouvoir l'inclusion et la participation conjointe des acteurs étatiques et non-étatiques aux niveaux national et local afin de favoriser le respect de l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficacité et la compétitivité du système agroalimentaire et des filières de produits.
- f) A recommandé à la FAO:
 - i. de continuer d'aider les États Membres et les communautés économiques régionales à renforcer les capacités aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des pactes, des plans d'investissement et des réunions d'affaires du PDDAA, y compris les actions décentralisées qui répondent aux priorités locales;
 - ii. de soutenir l'intégration de la gestion des risques et des considérations liées au changement climatique dans la formulation et la mise en œuvre du PDDAA;
 - iii. de redoubler d'efforts pour que l'intégration au marché soit davantage prise en compte dans le cadre du PDDAA, aux niveaux national, régional et continental;
 - iv. d'analyser et de diffuser largement des procédures et des méthodes permettant d'estimer les dépenses publiques allouées au secteur agricole, afin de suivre précisément et facilement les suites données à la Déclaration de Maputo;
 - v. de renforcer les efforts fournis aux niveaux national et régional pour améliorer la formulation et la mise en œuvre des cadres juridiques régissant les régimes fonciers;
 - vi. de renforcer les capacités nationales et régionales de recherche agricole et de développement technologique.

C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suivi aux niveaux régional et national

22. La Conférence régionale a examiné l'évolution récente et les dernières délibérations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et s'est penchée sur les suites à donner dans la Région Afrique.

23. La Conférence régionale:

- a) A reconnu l'importance du CSA en tant que plate-forme internationale et intergouvernementale où toutes les parties prenantes peuvent effectivement œuvrer collectivement et de façon coordonnée à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition pour tous;
- b) S'est félicitée de l'approbation par le CSA des «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition» et a encouragé leur application et le renforcement des capacités à cet effet;
- c) A encouragé les États Membres à participer activement aux processus de consultation des diverses parties prenantes conduits actuellement par le CSA en vue de l'élaboration de «Principes pour un investissement agricole responsable» et d'un «Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées»;
- d) S'est déclarée favorable à l'achèvement des consultations dans les délais prévus, pour permettre à ces processus d'être approuvés à la quarante et unième session du CSA, en octobre 2014.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Activités prioritaires de la FAO en Afrique

24. La Conférence régionale a examiné le rapport relatif aux activités prioritaires de la FAO en Afrique, présentant les réalisations de 2012-2013 et les propositions pour 2014-2015 et les périodes suivantes.

25. La Conférence régionale:

- a) S'est félicitée des actions importantes engagées par la FAO pour tenir compte des priorités régionales pendant l'exercice 2012-2013, et notamment des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la session précédente;
- b) A pris note des enseignements tirés en 2013 des initiatives régionales de la FAO en matière de réduction de la pauvreté rurale et de renforcement de la résilience;
- c) A reconnu la pertinence des priorités régionales actuelles pour les travaux de la FAO dans la région, tout en notant que les priorités régionales étaient étroitement alignées sur les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO et qu'elles appuyaient les efforts déployés par l'Union africaine pour en finir avec la faim d'ici à 2025;
- d) S'est déclarée favorable aux principaux domaines d'action et aux trois initiatives régionales: i) Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA; ii) Amélioration et maintien de l'intensification de la production via la gestion intégrée des paysages agricoles; et iii) Renforcement de la résilience dans les zones arides d'Afrique, comme moyen de mieux cibler les travaux de la FAO aux fins de l'amélioration de l'impact à l'échelle des pays et de la mobilisation de ressources dans le cadre du Programme de travail et budget 2014-2015 et du Plan à moyen terme 2014-2017;
- e) A souligné qu'il fallait que la FAO appuie les efforts des pays et du continent visant à améliorer la productivité, la compétitivité et la viabilité de la chaîne de valeur du riz, dans le cadre d'une Initiative africaine sur le riz;
- f) A souligné qu'une continuité était nécessaire pour la direction stratégique et le rôle moteur de l'Organisation de sorte que le potentiel du Cadre stratégique révisé se réalise intégralement;
- g) A souligné la nécessité de mobiliser des ressources dans la région, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de partenariats, pour mettre en œuvre les initiatives régionales et les cadres de programmation par pays;
- h) S'est félicitée du lancement du Fonds fiduciaire africain de solidarité et a encouragé les Membres à contribuer à son financement;
- i) A encouragé la FAO et les États Membres à utiliser les cadres de programmation par pays pour œuvrer dans les domaines d'action prioritaires nationaux et pour suivre et communiquer les résultats;
- j) A pris note de la proposition de l'Union africaine relative à la création d'une «autorité africaine pour la sécurité sanitaire des aliments» et a encouragé les États Membres et la FAO à soutenir ce processus;
- k) A recommandé à la FAO:
 - i. de renforcer l'intégration des questions de parité hommes-femmes et les programmes en faveur des femmes et des jeunes;
 - ii. de tenir compte des aspects régionaux et des répercussions des crises nationales;

- iii. de renforcer la mise en œuvre des différents types de programmes de protection sociale, tels que l'alimentation scolaire, afin d'améliorer la nutrition et les moyens d'existence et de faire entrer l'agriculture dans les écoles;
- iv. de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de statistiques agricoles, de suivi et d'évaluation et dans les domaines de l'information et de la communication;
- v. de faciliter la diffusion d'informations agricoles auprès des États Membres grâce à l'amélioration des réseaux d'information.

B. Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique

26. La Conférence régionale a examiné le document relatif à l'évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique (ARC/14/6) ainsi que la réponse de la Direction.

27. La Conférence régionale:

- a) A pris note de l'excellente qualité et des résultats positifs de l'évaluation de la décentralisation ainsi que de la réponse constructive donnée par la Direction aux recommandations formulées dans le rapport;
- b) A mis en relief les progrès accomplis dans les bureaux décentralisés de la région et a souligné le rôle central des actions conduites par la FAO au niveau des pays;
- c) S'est dite satisfaite de l'orientation suivie dans les cadres de programmation par pays pour traiter les priorités nationales et de la qualité du travail accompli par les représentants de la FAO pour exécuter les programmes et obtenir des résultats;
- d) A souligné l'importance de l'appui à l'exécution des programmes fourni par le Bureau régional, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de pays;
- e) A encouragé la poursuite de la délégation de pouvoirs en faveur des représentants de la FAO de manière que ceux-ci dirigent la planification et l'exécution des programmes dans les pays;
- f) A souligné qu'il fallait veiller à ce que les bureaux décentralisés soient suffisamment dotés en ressources humaines et financières et soient à même de prendre les décisions requises, conformément aux priorités définies en matière de décentralisation;
- g) A demandé instamment à la Direction de la FAO de veiller à ce que les propositions d'allocations budgétaires au niveau de l'Organisation tiennent mieux compte à l'avenir de la priorité que constitue la décentralisation en Afrique;
- h) A encouragé la FAO à accroître le recrutement de femmes dans le cadre organique;
- i) A demandé à la FAO de continuer à mettre l'accent sur les partenariats techniques avec les communautés économiques régionales dans des domaines de collaboration spécifiques pour lesquels des ressources sont disponibles.

C. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

28. La Conférence régionale a examiné le document sur la décentralisation et le réseau des bureaux décentralisés en Afrique, qui rend compte des activités menées en 2012-2013 et planifiées pour 2014-2015.

29. La Conférence régionale:

- a) S'est dite satisfaite des progrès accomplis en matière de renforcement des bureaux décentralisés dans la région et de l'appui et des indications donnés par les Membres pour une mise en œuvre réussie de la décentralisation, conformément aux souhaits de la vingt-septième Conférence régionale;
- b) A approuvé les mesures engagées pour renforcer les capacités au sein du Bureau régional, des bureaux sous-régionaux et du réseau des bureaux décentralisés, grâce à un examen de la palette de compétences;
- c) A recommandé que des mesures soient prises pour renforcer les capacités des bureaux de pays et améliorer le processus de sélection des représentants de la FAO, de manière à nommer des représentants ayant les compétences techniques et administratives requises;
- d) A noté les progrès accomplis s'agissant d'intégrer les opérations d'urgence et les activités de développement, et la nomination de représentants adjoints de la FAO dans cinq pays, avec quatre autres représentants adjoints devant être prochainement recrutés;
- e) S'est félicitée de l'utilisation stratégique de projets du Programme de coopération technique (PCT), en phase avec les cadres de programmation par pays qui ont été achevés ou sont en passe d'être approuvés dans 45 pays en accord avec le Cadre stratégique révisé, et a recommandé que les cadres de programmation par pays soient achevés dans les deux pays restants;
- f) A pris acte des importants progrès accomplis en termes d'établissement de programmes de partenariats et de fonds fiduciaires unilatéraux de la FAO et a pris note du nombre croissant de possibilités de financement dans la région, notamment le Fonds fiduciaire africain de solidarité, ainsi que de la collaboration accrue avec les commissions économiques régionales;
- g) A souligné la nécessité de renforcer les capacités du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux dans le domaine de la résilience;
- h) S'est dite satisfaite du renforcement actuel du contrôle des bureaux décentralisés, moyennant un examen interne et externe;
- i) A invité instamment le Bureau régional pour l'Afrique à prendre sans tarder les dernières mesures permettant d'achever la décentralisation et de renforcer le réseau de bureaux décentralisés;
- j) A reconnu le rôle central joué par le Directeur général à l'appui d'une décentralisation effective et les efforts qu'il a déployés pour contribuer à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique

30. La Conférence régionale a examiné le Programme de travail pluriannuel et a approuvé le Programme de travail pluriannuel révisé pour 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

31. La Conférence régionale:

- a) A reconnu l'excellent travail accompli par la FAO et la République du Congo, s'agissant d'appliquer les recommandations de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique tenue à Brazzaville (Congo) et d'en suivre l'application;

- b) A préconisé la poursuite des efforts visant à renforcer la communication et le contact régulier avec le Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO, l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

B. Règlement intérieur de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

32. La Conférence régionale est convenue que les règles et procédures actuelles devaient être conservées. Le Président de la vingt-huitième Conférence régionale et le Président du Groupe africain des représentants permanents peuvent se consulter à ce sujet s'ils le jugent nécessaire.

C. Conclusions

Liste des questions qui pourraient être examinées lors de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique

33. La Conférence a examiné la liste proposée pour la vingt-neuvième Conférence régionale et a indiqué quatre thèmes potentiels:

- a) Agriculture familiale: sécurité alimentaire, résilience, accès à la terre, agroentreprises;
- b) Agriculture durable et gestion des ressources naturelles: ressources en eau, élevage, recherche agricole;
- c) Changement climatique: gestion des risques, politiques, résilience, pratiques optimales;
- d) Chaînes de valeur: intégration des petits exploitants, sécurité sanitaire des aliments, accès aux marchés, modernisation des petites exploitations, organisations de producteurs.

34. La Conférence a demandé au Groupe africain des représentants permanents, au Secrétariat de la Conférence régionale et au Président de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique d'examiner les propositions afin de prendre une décision finale sur le thème de la vingt-neuvième Conférence régionale.

Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique

35. La Conférence régionale est convenue de se réunir pour sa vingt-neuvième session en 2016 en Côte d'Ivoire. Les dates exactes seront fixées en concertation par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale. Les participants ont remercié la Côte d'Ivoire d'avoir généreusement proposé d'accueillir la Conférence régionale.

Questions diverses

36. La Conférence régionale a approuvé la recommandation formulée par la Commission africaine de statistique agricole à sa vingt-troisième session, relative à la création d'une Commission mondiale de statistique agricole.

37. La FAO a donné aux délégués des informations relatives à la deuxième Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (CIN2), qui aura lieu à Rome du 19 au 21 novembre 2014, et a plaidé pour un appui en faveur de la préparation de cette rencontre et la mobilisation de ressources à cet effet. Les Membres ont été encouragés à participer à cette Conférence de niveau ministériel.

38. Le Président du Comité de l'agriculture de la FAO a passé en revue les tâches accomplies depuis la vingt-troisième session du Comité en 2012, notamment l'approbation du nouveau Code de conduite international sur la gestion des pesticides et le lancement du Partenariat mondial sur les sols, et a invité les ministres des pays d'Afrique à participer à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture, qui se tiendra à Rome du 29 septembre au 3 octobre 2014.

Table ronde ministérielle

39. Une table ronde ministérielle a été organisée le vendredi 28 mars 2014 pour examiner la suite donnée à la réunion de haut niveau des dirigeants africains et internationaux portant sur le thème: «Vers une renaissance africaine: un partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA».

40. La table ronde a permis d'aborder deux thèmes interdépendants:

- Donner des suites à la Déclaration de l'Union africaine et au Plan d'action de la réunion de haut niveau;
- Mobiliser des fonds publics et privés pour en finir avec la faim d'ici à 2025.

41. Les ministres ont échangé leurs points de vue et ont recommandé que la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les États Membres et la FAO s'attachent à traduire la Déclaration et le Plan d'action de la CUA relatifs à l'éradication de la faim en Afrique d'ici à 2025 en actions concrètes qui valorisent les efforts déployés par les pays et catalysent la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires pour produire des résultats tangibles.

Déclaration ministérielle de Tunis

42. À la fin de la Conférence, les ministres ont approuvé la Déclaration ministérielle de Tunis (annexe D).

Adoption du rapport

43. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par le Rapporteur.

Clôture de la Conférence

44. Au nom des participants, Robert Kenneth K. Sichinga, ancien Ministre de l'agriculture et de l'élevage et nouveau Ministre du commerce et de l'industrie de la République de Zambie, a présenté des remerciements officiels et exprimé sa profonde gratitude au Président, au Chef du Gouvernement et au peuple de la République tunisienne pour leur hospitalité et l'accueil de la Conférence régionale, ainsi qu'à la FAO pour l'efficacité avec laquelle la Conférence a été préparée et organisée. Le Directeur général de la FAO a aussi été associé aux remerciements officiels.

45. Dans son allocution de clôture, le Directeur général de la FAO a félicité les participants pour le niveau élevé de leur participation et le caractère constructif de leurs débats et les a remerciés d'avoir réaffirmé leur volonté de mettre un terme à la faim en Afrique et de garantir la sécurité alimentaire.

46. Au nom du Président, du Chef du Gouvernement et du peuple de la République tunisienne, M. Lassaad Lachaal, Ministre de l'agriculture et Président de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, a remercié les participants pour leur participation exceptionnelle et le travail accompli. Clôturant la Conférence, il a enjoint aux États Membres de contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

V. ANNEXES

Annexe A. Ordre du jour

I. QUESTIONS LIMINAIRES

- 1) Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 3) Déclaration du Directeur général
- 4) Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- 5) Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique
- 6) Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- 7) Déclarations des représentants des groupes sous-régionaux sur la hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET MONDIALES ET QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 8) La jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural
- 9) Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale
- 10) Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suivi aux niveaux régional et national

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

- 11) Activités prioritaires de la FAO dans la région
- 12) Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique
- 13) Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

IV. AUTRES QUESTIONS

- 14) Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique
- 15) Règlement intérieur de la Conférence régionale
- 16) Liste des questions qui pourraient être examinées lors de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique
- 17) Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique
- 18) Questions diverses

Examen et approbation du rapport de la Conférence
Table ronde ministérielle

Annexe B. Liste des documents

DOCUMENTS DE SESSION

- ARC/14/1 Ordre du jour provisoire annoté
- ARC/14/2 La jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural
- ARC/14/3 Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région et exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), avec un éclairage particulier sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale
- ARC/14/4 Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suivi aux niveaux régional et national
- ARC/14/5 Activités prioritaires de la FAO en Afrique
- ARC/14/6 Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique
- ARC/14/7 Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés
- ARC/14/8 Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique

DOCUMENTS D'INFORMATION

- ARC/14/INF/1 Note d'information
- ARC/14/INF/2 Calendrier provisoire
- ARC/14/INF/3 Liste provisoire des documents
- ARC/14/INF/4 Déclaration du Directeur général
- ARC/14/INF/5 Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- ARC/14/INF/6 Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
- ARC/14/INF/7 Rapport de synthèse sur les recommandations des organes régionaux de la FAO
- ARC/14/INF/8 Les jeunes et le développement de l'aquaculture et de l'élevage en Afrique
- ARC/14/INF/9 Rapport sur les recommandations formulées à la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique
- ARC/14/INF/10 Déclaration et Plan d'action de la réunion de haut niveau sur le thème «Vers une renaissance africaine: un partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine»
- ARC/14/INF/11 Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire

ARC/14/INF/12	La protection sociale dans le secteur agricole
ARC/14/INF/13	Ressources naturelles et transactions foncières
ARC/14/INF/14	Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)
ARC/14/INF/15	Manifestations parallèles et consultations sous-régionales

DOCUMENT DU CSA

CFS: 2013/40 Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

DOCUMENTS WEB

Liste des participants et des observateurs
Allocution d'ouverture du Chef du Gouvernement de la République tunisienne
Déclaration du Directeur général
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
Déclaration du Président de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
Déclaration de la Présidente du CSA
Rapport succinct de la table ronde ministérielle consacrée à la suite donnée à la réunion de haut niveau des dirigeants africains et internationaux sur le thème: «Vers une renaissance africaine: un partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA»
Rapport succinct de la manifestation parallèle consacrée au thème: Les jeunes et le développement de l'aquaculture et de l'élevage en Afrique
Déclaration des organisations de la société civile à la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
Déclaration ministérielle de Tunis

Annexe C. Déclaration des organisations de la société civile à la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Nous, organisations de la société civile africaine composées d'organisations paysannes, organisations d'éleveurs et de pastoralistes, organisations de pêcheurs, organisations de consommateurs, organisations non gouvernementales, de mouvements de droits humains, organisations féminines, de syndicats, organisations de jeunes, des universitaires, des artisans, des peuples autochtones, des pauvres urbains, réunies à Tunis les 21 et 22 mars 2014 dans le cadre de la 28ème Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique, après avoir discuté la situation du développement agricole de l'Afrique, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des exploitations familiales agricoles, des ressources naturelles (terre, eau, pâturage, forêts, etc.), faisons les constats suivants:

Les participants apprécient:

- 1- la mise en place par la FAO du cadre stratégique de partenariat avec la société civile. Ils apprécient les efforts de la PAFO et son membre l'UMNAGRI pour l'organisation de cette consultation qui a regroupé des participants de 35 pays africains avec une représentativité de 47% de femmes;
- 2- les efforts déployés par le CSA à travers l'adoption des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts;
- 3- les efforts soutenus de l'Union Africaine, du NEPAD et des institutions d'intégration régionale pour maintenir et renforcer les processus participatifs et inclusifs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes;
- 4- la mise en place effective du fonds fiduciaire décidé à la 27ème Conférence Régionale de la FAO pour financer les activités des États. Les participants les encouragent à poursuivre leurs efforts pour consolider ce fonds et prendre en compte le financement des projets des jeunes dans l'agriculture dans le portefeuille des projets éligibles dans ce fonds;

Toutefois, les participants constatent:

- 1- une faiblesse des cadres juridiques et réglementaires en Afrique pour soutenir les projets agricoles au profit des jeunes;
- 2- une prise en compte insuffisante par les politiques foncières des besoins d'accès et de sécurité foncière des groupes vulnérables comme les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, etc.
- 3- une incohérence dans les politiques, les programmes et les projets à différents niveaux (local, national, régional et continental), créant souvent de grandes insuffisances dans leur mise en œuvre, compromettant la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les actions de réduction de la pauvreté dans les pays;
- 4- un déficit de communication entre les acteurs de la sécurité alimentaire concernant le processus de décentralisation de la FAO;

En outre, en cette année 2014, déclarée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 22 décembre 2011 à New York Année internationale de l'agriculture familiale, les participants déplorent:

- 1- une faiblesse des investissements publics au profit des exploitations familiales agricoles et cela se manifeste, entre autres, par le bilan mitigé des engagements de Maputo 11 ans après et par la faible mise en œuvre du PDDAA;
- 2- une insuffisance des mécanismes et outils de financement adaptés aux besoins et aux réalités des exploitations familiales agricoles;
- 3- une orientation des financements en faveur de l'agriculture industrielle avec l'approche Public/Privé qui n'est pas un instrument approprié pour soutenir les exploitations familiales;

Pour prendre en compte ces différents constats, qui ont fait l'objet de nos échanges durant deux jours, nous demandons:

- 1- Par rapport à la jeunesse africaine dans l'entreprenariat agricole et rural
 - a. Élaborer et adopter des politiques cohérentes qui favorisent l'insertion des jeunes dans l'agriculture au lieu de soutenir des entreprises agricoles industrielles sources de l'accaparement des terres dans les différents pays;
 - b. Mettre en place dans tous les pays des mécanismes de financement et d'investissement adaptés à l'entreprenariat des jeunes dans le secteur agricole; il s'agit essentiellement de créer dans chaque pays des fonds spéciaux destinés à financer des projets agricoles de jeunes;
 - c. Mettre en place dans tous les pays des dispositifs et des mécanismes suffisants et de qualité de formation professionnelle adaptés à l'entreprenariat agricole et rural des jeunes là où ils n'existent pas et consolider les dispositifs existants.
 - d. Mettre en place un dispositif de dialogue inclusif intégrant les pouvoirs publics; les organisations de jeunes et autres acteurs.
- 2- Par rapport à la situation de l'alimentation et de l'agriculture et la mise en œuvre du PDDAA
 - a. Mettre en place des dispositifs et des mécanismes inclusifs de suivi, évaluation et capitalisation de l'ensemble des engagements pris en termes de politiques, programmes et projets publics;
 - b. Mieux cibler les besoins d'accompagnement des exploitations familiales agricoles dans le cadre du PDDAA pour assurer leur modernisation de façon pérenne et durable;
 - c. Renforcer la protection des marchés agricoles et agroalimentaires pour soutenir les processus d'intégration régionale et continentale à travers l'application des textes de libre circulation des personnes et des biens;
 - d. Promouvoir les systèmes d'assurance et de gestion des risques agricoles;
- 3- S'agissant du CSA, les participants valorisent les différents rapports thématiques élaborés par le CSA et apprécient le dernier rapport spécial des NU sur le droit à l'alimentation, et:
 - a. encouragent les États à s'engager dans les décisions de mise en œuvre des recommandations;
 - b. demandent que le mode opératoire du CSA soit mis en œuvre à tous les niveaux des régions et des pays;
 - c. exhortent les gouvernements à mettre en œuvre les Directives Volontaires dans leur contexte national en mettant en place des approches inclusives notamment par la création d'espaces de dialogue formel impliquant tous les acteurs avec une attention particulièrement pour les petits producteurs et les jeunes entrepreneurs agricoles, par le renforcement de la mise en œuvre des directives et le suivi évaluation de l'ensemble des actions entreprises;
 - d. demandent la redevabilité des États par rapport aux investissements agricoles utiles et pertinents prenant en compte la vision des politiques agricoles déjà élaborées ou en cours d'élaboration;
 - e. condamnent fermement l'accaparement des terres et exigent un moratoire sur la production industrielle d'agrocarburant sur le continent.
- 4- Concernant le processus de décentralisation de la FAO, tout en le soutenant, les participants:
 - a. recommandent que le processus soit inclusif, transparent et cohérent;
 - b. demandent que les orientations et les programmes des bureaux régionaux soient définis à travers un espace de concertation avec toutes les familles d'acteurs;
 - c. approuvent la proposition de regroupement des bureaux régionaux en deux entités, mais cette option doit être accompagnée par des mesures adéquates notamment le renforcement des bureaux nationaux;
 - d. estiment que ce renforcement requiert une augmentation des ressources humaines et financières, la nomination d'un point focal société civile au sein de tous les bureaux nationaux et un renforcement du pouvoir de décision de ces bureaux concernant certaines activités;

- e. demandent aux États de communiquer régulièrement autour du processus de décentralisation de la FAO afin de remédier aux faiblesses à temps.

5- Par ailleurs, les participants recommandent vivement:

- a. que les recherches agricoles soient financées par le secteur public en priorité et qu'elles s'inspirent des connaissances des savoirs locaux;
- b. aux gouvernements et à la FAO de contribuer positivement aux initiatives entreprises par les organisations de la société civile notamment les organisations paysannes dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale prévue pour 2014;
- c. d'accompagner le processus du Forum Africain de la Femme Rurale.

6- Enfin, s'agissant plus spécifiquement de la pêche, nous considérons qu'une vision et une approche communes de la pêche africaine feraient face à de nombreux défis transfrontaliers et de ressources partagées. À ce titre, les participants:

- a. notent que l'Union Africaine et le NEPAD sont actuellement occupés à mener un examen important de la pêche sur le continent afin de développer un plan stratégique de la pêche africaine, en vue de la prochaine Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'aquaculture;
- b. exhortent de faire activement impliquer les organisations des pêcheurs, à travers le continent, dans le processus susmentionné afin que leurs préoccupations soient intégrées dans ses résultats, et afin de rendre cet examen plus significatif et productif.

La Consultation des Organisations de la Société Civile en Afrique (OSC):

- soutient pleinement la FAO et sa direction renouvelée mettant l'accent sur l'éradication de la faim en étroite collaboration avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques;
- appuie les transformations de la FAO qui ont été portées au cours des deux dernières années, sous la direction du directeur général, M. José Graziano da Silva;
- se félicite de la possibilité offerte par la FAO pour contribuer effectivement à la Conférence Régionale et participer pleinement dans les activités de la FAO au niveau national, régional et international.

Ainsi, les OSC accueillent et encouragent la FAO à poursuivre dans la même voie pendant les années à venir.

Nous, organisations de la société civile, sommes engagées à poursuivre notre structuration pour répondre aux défis de la professionnalisation. En outre, nous sommes prêts à mener des actions de plaidoyer et de veille citoyenne dans le but de faire aboutir nos demandes aux différents acteurs décideurs à différents niveaux.

Fait à Tunis, le 22 Mars 2014

La consultation des Organisations de la Société Civile Africaine dans le cadre de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique

Annexe D. Déclaration ministérielle de Tunis

Nous, ministres et chefs de délégation rassemblés à Tunis à la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique,

Rappelant la Déclaration de Maputo de juillet 2003, par laquelle a été adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) en tant que cadre de référence des politiques agricoles publiques et des enjeux en matière de sécurité alimentaire en Afrique,

Convaincus que l'Afrique, compte tenu de la forte croissance économique récemment observée dans de nombreux pays, jouit de conditions exceptionnelles propres à lui permettre de relancer des initiatives en faveur de l'agriculture et des systèmes alimentaires comportant des appuis spécifiques et ciblant les perspectives offertes aux jeunes,

Considérant que les jeunes jouent un rôle important dans le développement rural axé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle,

Préoccupés par le fait que vingt-cinq pour cent de la population africaine souffrent encore de malnutrition,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour parachever son nouveau Cadre stratégique et les cadres de programmation par pays, qui lui permettront d'être davantage en prise sur les priorités des Membres,

Accueillant favorablement et appuyant la mise en œuvre des trois initiatives régionales suivantes: 1) partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine; 2) intensification durable de la production et commercialisation durable via la gestion intégrée des paysages agricoles, et 3) renforcement de la résilience dans les zones arides d'Afrique,

Reconnaissant les effets positifs des réformes réalisées par la FAO pendant l'exercice biennal qui vient de s'écouler,

Approuvant la nouvelle orientation stratégique de l'Organisation et soulignant la nécessité d'une continuité pour que ces changements fassent pleinement effet;

Saluant les progrès accomplis par la FAO aux fins de la création du Fonds fiduciaire africain de solidarité,

Rappelant la dynamique créée par le fait que l'Union africaine a proclamé l'année 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, tandis que l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2014 Année internationale de l'agriculture familiale, et soulignant le rôle important que joue l'agriculture familiale dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles,

Prenant acte de la Décision du Sommet de l'Union africaine de janvier 2014 relative à la réunion de haut niveau sur le Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine,

Convenons de transmettre la Décision en tant que recommandation de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique, au Sommet de l'Union africaine de Malabo qui se tiendra en juillet 2014;

Réaffirmons l'importance du partenariat avec la société civile et le secteur privé s'agissant d'atteindre des objectifs communs en faveur de l'Afrique;

Félicitons la République de Guinée équatoriale et la République d'Angola pour leurs contributions au Fonds fiduciaire africain de solidarité et encourageons les autres pays à apporter aussi une contribution;

Encourageons le Directeur général à continuer de s'employer à concrétiser durablement sa vision et appuyons les efforts qu'il déploie en ce sens;

Réaffirmons l'engagement que nous avons pris de travailler en étroite collaboration avec la FAO à la réalisation de nos buts et objectifs communs dans la région Afrique.

Tunis, le 28 mars 2014